



**DATE DE PUBLICATION : 27 juillet 2018**

Le directeur général des Ressources humaines

Délégation de pouvoirs à l'effet de présider le CHSCT Paris

Vu la délégation de pouvoirs donnée par le Gouverneur le 5 janvier 2011 au Directeur général des ressources humaines,

Décide :

Délégation permanente est donnée au Directeur des Relations Sociales à l'effet d'assurer la présidence du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) Paris.

Fait à Paris, le 27 juillet 2018

Hervé GONSARD